

Au Brûlé où il a établi ses pénates, le Centre de placement immédiat semble “grillé”. La peur de l’inconnu, bordant l’irrationnel, et le sentiment de compter une fois de plus pour du beurre, explique la méfiance voire l’exaspération d’une partie de la population vis-à-vis de cette structure qui, pourtant, participe à la lutte contre la “primo-délinquance” ! La directrice, Frédérique Mathieu, met les points sur les “i”.

Nicole, un homme, en l’occurrence le trésorier du FC Brûlé, habite juste en face du CPI, allée Félicien-Vincent. Dorénavant il fermera ses volets lorsqu’il quittera son domicile... avec une petite angoisse, toute ténue, au cœur. “Ma compagne a un peu peur de rester seule”, dit-il comme l’on souffle. Pas trop fort. L’une des trois filles de l’épicier chinois hoche la tête derrière le comptoir de la boutique sise à l’entrée du village. “Bien sûr qu’on a peur. Nous sommes seules en journée...” Jérôme, Yannick ou “Django”, trois jeunes du bourg, n’ergoteront pas longtemps. Pas question de laisser des “pensionnaires” du CPI jouer dans leur basse-cour, clament-ils la mine revêche. Axel Boyer, dont la propriété jouxte désormais le CPI, n’y est pas allé par quatre chemins. Le jour de l’ouverture officielle du CPI, le 1er novembre 2001, le président de l’Association pour le développement des intérêts du Brûlé (Adib) a déroulé du fil barbelé tout le long du grillage mitoyen. Ne manquent plus que les miradors et les bergers allemands pour s’assurer de l’“étanchéité” des lieux. Pour ne pas faire écho aux harangues enflammées de certains membres et sympathisants de l’Association. Jean-Paul Lépée, par exemple, dont la voix de stentor sabre l’air alentour. “Fatalement, il va y avoir des problèmes !”, prophétise-t-il le doigt levé. La création de l’Adib, le 8 octobre 2001, et les quelque 700 signatures que sa pétition a accumulées attestent la cristallisation au Brûlé des peurs et rancœurs. Le mot psychose n’est pas trop fort.

[Un “bouc émissaire”] Cela explique sans aucun doute la réaction épidermique du directeur départemental de la Protection de la jeunesse — ce responsable a refusé de s’exprimer “avant trois mois” — et l’accueil un peu frais de la directrice du CPI du Brûlé. Celle-ci regrettera lors de l’entretien de servir de “bouc émissaire”. Sur le fond, peut-on contester le bien-fondé d’une telle structure ? Jacqueline Lépée, au premier rang des opposants du CPI, ne s’y risque pas. “Je suis enseignante de formation alors je ne peux pas être contre le fait d’éduquer des enfants perdus. Je m’élève, en revanche, contre le fait que ce centre nous soit imposé !”, souligne-t-elle. Jean-Jacques Morel, conseiller général du 4e canton et avocat pénaliste de profession, met quant à lui le doigt sur un paradoxe tout à fait d’actualité. “Je m’interroge quant à cette attitude qui consiste à réclamer davantage de sécurité et à protester quand des équipements sont installés sur le territoire de sa commune. On en voit l’exemple avec la prison de Sainte-Marie, aujourd’hui avec le CPI et, au-delà, avec l’incinérateur à Bois-Rouge, voire en métropole la polémique autour du choix d’un site pour le troisième aéroport parisien. Je comprends le souci des gens mais il faut faire preuve de citoyenneté !”, martèle l’avocat. Reste la question du fonctionnement du Centre, premier et seul, a priori, du genre dans le département.

[Se garder de tout catastrophisme] “Les CPI accueillent des jeunes envoyés par le juge des enfants, le juge d’instruction, le substitut ou le procureur. Il s’agit d’enfants âgés de 13 à 18 ans mais nous concernant, nous préférons nous orienter vers des 13/16 ans. Il s’agira de primo-délinquants qui n’ont pas connu la prison et de jeunes en difficulté, des deux sexes. Notre objectif consiste à sortir ces jeunes de leur contexte, de les accueillir en un lieu nous permettant de les resocialiser et ce, sur une période de trois mois”, explique Reine Antoine, chef de service, chargée de chapeauter l’équipe d’éducateurs. Ces derniers seront en nombre plus que suffisant précise en substance Frédérique Mathieu, la directrice du Centre, en évoquant le “ratio” étourdissant de neuf éducateurs — à terme — pour huit jeunes, personnel auquel il faut ajouter, le chef de service, trois agents techniques d’éducation, deux ouvriers professionnels de cuisine, un psychologue, un ouvrier d’entretien, une femme de ménage et deux personnes embauchées au titre de contrats “emploi-jeune” chargées de l’encadrement sport/culture ainsi que de l’insertion professionnelle. “Il nous revient de décider si ces jeunes doivent être scolarisés — auquel cas, on les accompagnera jusqu’à leur établissement scolaire et les y récupérera — ou resocialisés au Centre. On leur demandera. Cela ne veut pas dire qu’ils n’en bougeront pas, ni que leur famille ne pourra pas leur rendre visite, dans l’éventualité bien entendu où celle-ci ne pose pas problème. Les sorties, séances de sport, de randonnée, etc, sont prévues au programme mais il est hors de question que les jeunes quittent le CPI sans être accompagnés. La nuit, deux personnes effectueront ce que l’on appelle une “veille éveillée”. Par ailleurs nous serons Mme Antoine et moi-même sous astreinte”, poursuit Frédérique Mathieu. La directrice se veut confiante : “Si le travail est bien fait de part et d’autre, il est possible de resocialiser un jeune placé chez nous en trois mois”. En théorie. De l’aveu de la directrice, l’ouverture des CPI fin

1998/début 1999 est encore trop “fraîche” pour permettre d’en tirer des enseignements. Il faut donner du temps au temps, y compris à propos du CPI du Brûlé. Et se garder de tout catastrophisme prématuré...

[Des projets sur le feu] On citera dans le registre du ludique, le futur boulodrome dont le chantier est en voie d’achèvement. La municipalité de Saint-Denis aurait injecté 300 000 francs dans cet équipement devant être inauguré le 20 décembre 2001. Mais, pour Pascal Grondin, l’adjoint spécial et résidant du Brûlé, la priorité des priorités reste l’adduction d’eau. “Le manque d’eau est un frein au développement du Brûlé. Aucun permis de construire n’a été délivré depuis huit ans au Brûlé et on enregistre environ 200 demandes de compteur. Un projet existe depuis longtemps mais jusqu’à présent la volonté politique a manqué pour le mener à bien. Savez-vous qu’en 2001, des gens boivent encore l’eau de la rivière, à 15 minutes de Saint-Denis ? Les travaux — une deuxième citerne, le refoulement de l’eau, de la Croix au village, — coûteront 14 millions de francs”, poursuit l’élu. Plus proche, car moins dispendieux : l’aménagement de la case artisanale, aujourd’hui plongée dans un profond coma. Les travaux commenceraient début 2002. Coût ? 140 000 francs. Egalement acquise : l’aide aux devoirs. Cette initiative portée par l’association des parents d’élèves de l’école primaire et le Centre de lecture du Brûlé a débuté en début d’année scolaire. Deux animatrices recrutées par l’association et payées sur des crédits de la Caf s’occupent des élèves de cycle 2 et 3 à raison de quatre fois par semaine. Par ailleurs, les élèves de l’école primaire sont invités à participer à la rédaction et à la lecture du journal du Centre — ils auront donc à utiliser le parc informatique — “La Gazette mascaline”. Enfin, ces mêmes élèves du Brûlé ont la priorité lors de l’établissement du planning annuel des séjours en internat au Centre. Ces trois points figurent sur la convention prévue présentée pour signature le 15 novembre 2001. Beaucoup plus flous en revanche les projets de création d’un centre médico-social comprenant pharmacie, d’un local pour les jeunes, d’une salle de sport et d’animation, voire d’une maison de retraite, les uns et les autres soutenus par l’Adib.

repères

Un silence coupable

Les arguments ne manquent pas côté de l’Adib et dans le lot, l’un au moins fait mouche. Le mutisme de l’Etat, acquéreur de la maison Dindar construite sur l’ex-propriété de Gabriel Macé, et le silence de la précédente administration municipale sur toute l’affaire — remontant semble-t-il à 1998 — relèvent pour les villageois du complot de bas étage, de l’entourloupe caractérisée. Jean-Jacques Morel, le 1er adjoint de la commune, naguère dans l’opposition, jure ses grands dieux : “Nous sommes arrivés aux affaires à la fin du mois de mars et avons découvert ce projet en août (deux mois donc avant les habitants du Brûlé si l’on en croit le site Internet de l’Adib, ndlr). Jamais nous en avons été informés lorsque nous nous trouvions dans l’opposition !”

Quid du recrutement local ?

Autre sujet de friction : le recrutement local ou plutôt son absence. Pour l’heure un seul emploi direct — celui de la femme de ménage (l’offre est parue dans la presse le 14 novembre) bénéficiera à un résidant du Brûlé. Pas de quoi faire gonfler le taux d’activité... Par ailleurs, deux habitants ayant le “profil” requis se seraient portés candidats pour les deux contrats emplois-jeunes.
A suivre.